



DESTINATAIRES : Tous les médecins, les gestionnaires et les employés de l'Hôtel-Dieu de Lévis

DATE : Le 17 avril 2020

OBJET : Utilisation du masque P100

Le déploiement des masques P100 est déjà en cours depuis le 7 avril dernier. Nous souhaitons redéfinir les endroits et les personnes chez qui l'utilisation du masque est obligatoire. Rappelons que le but de l'utilisation des masques P100 est une économie des masques N95 lorsqu'une protection aérienne est requise, mais également une économie des masques de procédure lorsqu'une protection gouttelettes est requise dans les endroits à grande utilisation de masque.

À noter que ces mesures seront adaptées, au besoin, en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les réserves de masques de tout type.

À l'urgence :

- Le masque P100* doit obligatoirement être utilisé pour tous les travailleurs dont leur activité principale est dans les zones rouges (Bloc A : suspects et confirmés) en tout temps, même lorsque l'activité est à plus faible débit et qu'aucun usager suspecté ou confirmé pour la COVID-19 n'est présent.
- Un consultant dont le temps de présence dans la rouge (Bloc A : suspects et confirmés) est limité doit porter soit le masque de procédure ou le N95 en fonction du niveau de risque pour l'usager à qui il donne des soins.
- Pour la zone jaune (Bloc B : suspects), en l'absence d'usagers pour lesquels une protection aérienne est requise, des masques de procédure peuvent être portés.

Aux soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Lévis :

- Le masque P100* doit être utilisé par les travailleurs qui donnent des soins aux usagers suspectés ou confirmés pour la COVID-19 et qui ne s'occupent pas d'autres usagers (ex. : infirmière assignée aux suspects). Le masque est gardé par le personnel entre les suivis.
- Un travailleur qui s'occupe de plusieurs usagers à la fois (incluant les usagers non suspectés ou confirmés) doit porter soit le masque de procédure ou le N95 en fonction du niveau de risque pour l'utilisateur à qui il donne des soins. (Le P100 peut être utilisé si le professionnel a été fit testé pour le P100 et n'a pas été fit-testé pour un N-95 ou qu'un N95 n'est pas disponible). Le masque est enlevé à la sortie de la chambre.
- S'il advenait que l'unité des soins intensifs dédiée à la COVID-19 du 5^e étage soit ouverte pour les usagers COVID-19, les masques P100* seront alors utilisés par tous ceux qui y travaillent.
- À l'unité COVID-19 de l'Hôtel-Dieu de Lévis, en l'absence d'usagers pour lesquels une protection aérienne est requise, des masques de procédure peuvent être portés. Puisqu'il s'agit d'une cohorte, le masque de procédure peut être utilisé pour toute la journée, sans le changer entre chaque usager.
- En présence d'usagers pour lesquels une protection aérienne est requise, des masques P100* devront alors obligatoirement être utilisés par tous ceux qui donnent des soins réguliers à cette unité.
- À la clinique endoscopique adaptée (endoscopie COVID-19), le masque P100* doit être utilisé par tous les professionnels présents dans la salle pour toute manœuvre à risque d'IMGA.

** À l'exception de ceux qui n'ont pas eu de fit tests réussi avec la masque P100 (masque 3M de la série 7 500 avec cartouches P100) ou de ceux qui ont une contre-indication à l'utilisation de ce masque.*

« Signature autorisée »

Dr Jean Lapointe
Directeur adjoint intérimaire
des services professionnels

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger